

**LE BILLET DE NOTRE AVOCAT**

**Vers la notification des failles de sécurité?**

L'actualité en 2011 a fait l'objet de très nombreuses illustrations de failles de sécurité et de piratages informatiques. Les derniers en date concernent le vol des données personnelles de plus d'un million de comptes clients du groupe de jeux Sega et du géant de l'électronique Sony en exploitant des failles de sécurité pour s'introduire dans les serveurs de leur site Internet. Les attaques visent non seulement les systèmes d'information des entreprises, mais également ceux de l'Etat. Les pirates n'hésitent pas à s'attaquer aux systèmes d'information de l'Élysée, du Quai d'Orsay ou du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, victimes de tentatives de piratage et d'intrusions. A tel point qu'un projet d'ordonnance gouvernementale prévoit d'instaurer une nouvelle obligation pour les entreprises fournissant des services de communications électroniques. Ces dernières auraient l'obligation de notifier à la Cnil toute « violation des données à caractère personnel », ainsi qu'à l'abonné s'il en résulte un préjudice. La notification à l'abonné ne serait pas nécessaire si la Cnil valide les mesures de protection technologiques mises en œuvre par le fournisseur pour remédier à la violation et constate que ces mesures ont été appliquées aux données concernées. Ce texte doit être adopté au plus tard le 21 septembre 2011.



M. Martin

**M<sup>E</sup> ALAIN BENSOUSSAN,**  
*avocat à la cour d'appel de Paris et spécialiste en droit de l'informatique, vous informe de vos droits.*

**Baromètre**

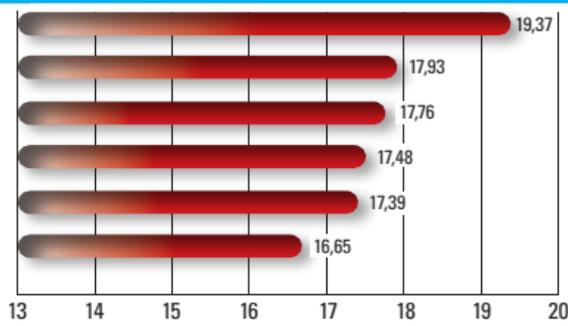
**INTERNET**

En partenariat avec



**CLASSEMENT DES FAI - DU 2 AU 8/6/2011\***

- 1** Numericable
- 2** Darty
- 3** Orange
- 4** SFR
- 5** Bouygues Telecom
- 6** Free



\*Notes sur 20, mesures réalisées à La Garenne-Colombes, Neuilly-sur-Seine et Marseille.

**L'ANALYSE**

Les performances mesurées sur les abonnements testés à Marseille et en région parisienne ont été très stables sur la fin du mois de juin, par rapport à ce qui a été constaté un peu plus tôt. Les pertes de paquets ont été beaucoup moins nombreuses, et dans certains cas totalement inexistantes. Il a également été plus facile de relever son courrier électronique. La fluidité de navigation s'est, en revanche, très légèrement dégradée, et des microcoupures ont de nouveau été observées pour Free.